

La loi de 1931 sur la Commission électrique du Manitoba pourvoyait à la réorganisation de l'administration du service en annulant les contrats de vente en bloc et en inaugurant le service direct au consommateur et aux municipalités et villes n'ayant des contrats que pour l'éclairage des rues. Cela a permis à la Commission d'adopter une ligne de conduite par laquelle elle pourrait dans la suite établir un tarif uniforme pour toutes les villes et tous les villages indépendamment de la distance de la source d'approvisionnement et du peu de densité de la population.

L'expansion énorme de l'entreprise depuis 1931 souligne l'importance de cette réorganisation. En 1931, le réseau alimentait 56 cités, villes et villages; en 1947, 243 agglomérations sont desservies. Au cours de la même période, le revenu de l'entreprise augmente de \$700,000 à plus de deux millions. Les diminutions de tarif ont réduit de moitié le coût moyen par kilowatt au client durant les 15 dernières années.

La réussite de l'extension du réseau à la majorité des cités, villes et villages de la province a permis à la Commission de faire l'étude d'un projet d'électrification des fermes. La Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba nommée par le gouvernement en 1942 et chargée d'étudier la possibilité de l'électrification des fermes dans la province signale dans son rapport que le service d'électricité pourrait être mis à la portée d'au moins 90 p. 100 des fermes de la province. On estime que l'entreprise comporterait la construction de 40,000 milles de lignes de transmission au coût de 35 millions de dollars.

Antérieurement, des fermes isolées ou des petits groupes de fermes situées à proximité des lignes de transmission à bas voltage ont été reliées moyennant certaines contributions.

La construction en vertu du programme d'électrification des fermes a commencé à titre d'expérience en 1945 lorsque des lignes de transmission ont été établies pour desservir 674 fermes dans sept régions d'essai. En vertu de ce programme d'électrification, la Commission assume les frais de la construction de la ligne de transmission d'énergie jusque dans la cour du fermier; celui-ci se charge de la pose de fils dans sa cour et à l'intérieur des bâtiments et de l'achat des accessoires. La construction devait se faire au rythme de 5,000 fermes par année, mais la pénurie de matériaux après la guerre l'a réduite à 1,500 fermes en 1946 et 3,500 en 1947.

Le remplacement des poteaux de pin gris du Manitoba et l'établissement d'une manufacture de transformateurs ainsi que de diverses manufactures d'armements métalliques pour poteaux de lignes de transmission dans la province a permis à la Commission de revenir en 1948 à son programme initial en vue d'alimenter 5,000 fermes. Les déboursés estimatifs en 1948 sont de 4 millions de dollars.

Relativement au programme d'électrification des fermes, la Commission est à construire des lignes devant desservir toute agglomération de 20 personnes au moins et située dans les limites de service pratique de la province. Lorsque les communications seront établies entre les 103 agglomérations qui doivent être desservies en 1948 et 1949, la Commission fournira de l'énergie à 346 cités, villes, villages et hameaux.

**Saskatchewan.**—La Commission électrique de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie (S.R.S., 1940, ch. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en